

NN enquête sur la situation financière des Belges

# Les Belges retraités sont deux fois plus inquiets de leur situation financière qu'en mars 2021



## Les Belges retraités sont deux fois plus inquiets de leur situation financière qu'en mars 2021

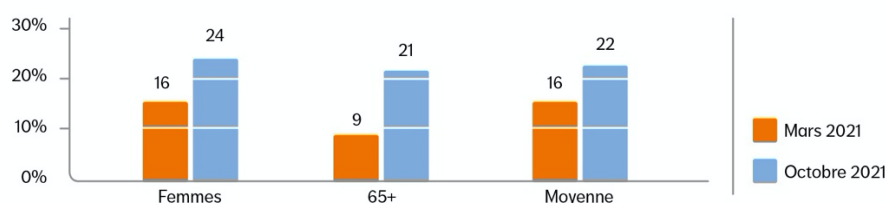
9 février 2022 - Depuis mars 2020, l'assureur vie NN et le bureau d'études indépendant Indiville analysent la sérénité financière des Belges. Les dernières analyses montrent que les Belges n'ont jamais été aussi inquiets de leur situation financière que depuis le début de l'enquête. 22 % sont très inquiets de leur situation financière actuelle, alors que, lors des mesures précédentes, ce chiffre atteignait tout au plus 17 %. L'augmentation de ces inquiétudes a récemment été particulièrement marquante chez les retraités. Leurs soucis financiers ont doublé en peu de temps (9 % en mars 2021 contre 21 % en octobre 2021). Pour plus d'un quart des Belges retraités, la pension légale ne suffit pas à couvrir leurs dépenses de base.

### 22 % des Belges sont très préoccupés par leur situation financière

La dernière mesure du baromètre NN sur la sérénité financière, qui a eu lieu en octobre 2021, montre que 22 % des Belges sont très préoccupés par leur situation financière. Cela représente une augmentation de 5 % en moyenne par rapport aux moments de mesure précédents. Depuis mars 2020, le pourcentage fluctue généralement autour de 16-17 %.

L'augmentation de l'anxiété est particulièrement sensible chez les retraités et les femmes. Parmi les retraités, le nombre de personnes qui s'inquiètent de leur situation financière a doublé, passant de 9 % en mars 2021 à 21 % en octobre 2021. Chez les femmes, il s'agit d'une augmentation de 8 %, passant de 16 % en mars 2021 à 24 % en octobre 2021.

#### Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par votre situation financière actuelle ? (réponse : très inquiet)



1

« L'inquiétude croissante remarquée ici peut avoir plusieurs causes. D'une part, nos coûts fixes augmentent en raison de la hausse des prix de l'énergie, et d'autre part, la crise du

<sup>1</sup> Mesure mars 2021, N = 1285 // Mesure octobre 2021, N = 1008.

coronavirus continue de jeter des bâtons dans les roues de certains secteurs, empêchant un redémarrage rentable. Les précédents Baromètres ont déjà montré que les femmes épargnent beaucoup moins que les hommes. L'écart est particulièrement important entre 35 et 49 ans. Les femmes épargnent moins que les hommes pour leur pension, ont moins accès à une pension complémentaire de leur employeur et ont moins d'actions, de fonds, d'obligations ou d'autres produits financiers à leur disposition. Cela a un impact sur votre tranquillité d'esprit financière. Les retraités, en revanche, semblent s'inquiéter davantage de l'incertitude qui entoure leur retraite. Cela peut être dû au débat sur la réforme des retraites et à l'absence d'une politique claire à long terme à ce sujet », explique **Bart Chiau, Senior Expert chez NN et professeur à l'UGent**, à propos de ces augmentations.

### **La pension légale ne suffit pas à couvrir les dépenses de base pour plus d'un quart des Belges interrogés<sup>2</sup>**

Dans la dernière enquête, réalisée en octobre 2021, 28 % des Belges retraités ont indiqué que leur pension légale ne leur permettait pas de couvrir leurs dépenses de base. Bien sûr, il existe d'autres moyens de payer sa pension, mais cela n'est pas évident pour tout le monde. Des mesures précédentes ont montré qu'un quart des plus de 65 ans ne disposent pas de plus de trois mois d'épargne.

En outre, la dernière enquête montre que 38 % des plus de 65 ans craignent que le gouvernement ne soit pas en mesure de continuer à verser les pensions.

« Ces chiffres expliquent en partie les préoccupations financières que nous constatons chez les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que les retraités. Ils montrent également combien il est important de s'appuyer sur les différents piliers dans la préparation financière de la retraite. Compter uniquement sur la pension légale peut être décevant. Bien sûr, vous pouvez toujours continuer à gagner de l'argent supplémentaire après votre retraite, mais vous ne pouvez pas physiquement continuer à le faire jusqu'à l'âge de 80 ans. Que cela soit un appel à l'action pour les jeunes générations : commencez tôt à constituer votre épargne-pension pour pouvoir profiter plus tard d'une vie sans soucis financiers », déclare **Bart Chiau, Senior Expert chez NN et professeur à l'université de Gand**.

L'étude montre également que 10 % des retraités ne peuvent absolument pas maintenir leur niveau de vie d'avant la retraite. 31 % sont dans une situation moins bonne qu'avant la retraite mais peuvent encore s'en sortir. 14 % sont mieux lotis, tandis que 45 % vivent financièrement comme avant la retraite.

---

<sup>2</sup> Les déclarations concernant les retraités se réfèrent à un échantillon de 512 retraités interrogés entre septembre et octobre 2021.

**Être retraité et avoir pourtant besoin de gagner un peu plus d'argent, comment faire ?  
Bart Chiau partage les possibilités.**

1. Poursuite du travail après la retraite : Si vous avez atteint l'âge légal de la retraite, vous pouvez continuer à travailler en tant que salarié, sous réserve de l'accord de votre employeur. Dans ce cas, vous présentez votre demande de pension plus tard. En tant qu'indépendant, vous pouvez également poursuivre votre activité après l'âge légal de la retraite.
2. Rémunération supplémentaire illimitée pendant votre pension : Vous pouvez gagner une rémunération supplémentaire illimitée pendant votre pension si vous avez 65 ans ou plus et que vous percevez votre propre pension de retraite ou, si vous n'avez pas encore 65 ans, si vous avez travaillé pendant au moins 45 ans avant le début de votre pension. Si vous avez déjà 65 ans, le nombre d'années de travail n'entre pas en compte. Avec cette activité supplémentaire, vous n'accumulez pas de droits supplémentaires à la pension. La pension légale n'est pas augmentée, et vous devez déclarer vos revenus dans votre déclaration d'impôts. Même si vous bénéficiez d'une allocation transitoire, vous pouvez toujours gagner autant que vous le souhaitez.
3. Revenu complémentaire limité pendant la retraite : Depuis le 1er janvier 2021, il n'est plus possible de gagner un revenu complémentaire en franchise d'impôt. Si vous souhaitez gagner un revenu supplémentaire tout en conservant votre pension, vous devez tenir compte des règles relatives au travail autorisé. C'est le cas si vous ne remplissez pas les conditions pour un revenu complémentaire illimité parce que vous n'avez pas encore 65 ans ou que vous n'avez pas encore accompli 45 années de carrière. Dans ce cas, vous pouvez toujours gagner un revenu supplémentaire, mais le revenu professionnel brut autorisé est limité à un certain plafond. Si vous ne respectez pas les limites imposées, cela a un impact sur votre pension légale et celle-ci sera réduite, voire suspendue.
4. Flexi-jobbing : Si vous avez 65 ans ou plus lorsque vous commencez à travailler en tant que flexi-jobber, vous êtes officiellement retraité et vous pouvez travailler en flexi-job. Le flexi-job est fiscalement intéressant pour l'employé et l'employeur. Le salaire brut est égal au salaire net car vous ne devez pas payer d'impôts ni de cotisations sociales. Les retraités qui ont 65 ans (au 1er janvier) ou qui ont eu une carrière de 45 ans en tant que salarié, fonctionnaire ou indépendant au début de leur pension sont autorisés à gagner un montant illimité de revenus supplémentaires (à condition qu'ils ne reçoivent pas de pension familiale). Les retraités qui n'ont pas encore atteint l'âge légal de la retraite ou qui ont une carrière incomplète n'ont droit qu'à des revenus supplémentaires limités. Le revenu d'un emploi flexible est considéré comme un revenu professionnel et est donc pris en compte lors de l'évaluation des limites salariales applicables.

**NN a publié précédemment des informations supplémentaires sur la façon dont la population belge perçoit la réforme des pensions. Par exemple, seuls 9 % de la population soutiennent la proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux d'avoir 10 années de travail effectif pour être éligible au calcul de la pension minimale. 15 % pensent que le nombre d'années effectivement travaillées devrait être fixé à 20. Près de la moitié de la population (48 %) souhaite aller au-delà des conditions posées par le gouvernement. 28 % iraient pour 30 années effectives de travail, 20 % même pour 40. [Cliquez ici pour le communiqué de presse complet.](#)**

### **A propos de la recherche**

L'enquête de l'assureur vie NN, menée par l'agence de recherche indépendante Indiville, a été réalisée en ligne auprès de 1008 Belges entre le 20 et le 30 octobre 2021.

La population étudiée à chaque moment de mesure est composée de personnes âgées de 18 à 79 ans et est représentative de la Belgique. La marge d'erreur maximale est de 3 % par mesure.

### **À propos de NN**

Une longue vie n'a de valeur que si elle est aussi une vie heureuse. Par conséquent, en tant qu'assureur vie, NN mène et inspire le débat sur une vie longue et heureuse.

Depuis 2018, NN renforce son expertise sur le bonheur par le biais d'une chaire NN à l'UGent. Le professeur Lieven Annemans et son équipe recherchent ce qui rend les Belges heureux et comment ils peuvent travailler ensemble pour une vie heureuse. Depuis 2020, NN a franchi une étape supplémentaire. Dans une société où nous vivons tous plus longtemps, NN examine dans quelle mesure la Belgique et la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui sont prêtes pour une vie plus longue, et comment nous pouvons faire de cette vie plus longue une vie heureuse. NN opte toujours pour une approche inclusive où les experts, les décideurs politiques et le Belge lui-même sont impliqués.

Naturellement, NN a des solutions concrètes pour protéger votre pension, votre patrimoine et vos revenus familiaux. Mais NN ne s'arrête pas là : en plus de votre bien-être financier, NN s'intéresse également à votre bien-être mental et physique : les trois piliers d'une vie longue et heureuse.

NN compte 1,6 million de clients en Belgique et fait partie du groupe NN, un assureur et gestionnaire d'actifs international doté d'une excellente position en termes de capital,

présent dans 18 pays dans le monde. NN est à votre service grâce à son réseau de banques et de courtiers partenaires qui ne cesse de s'étendre.

Pour plus d'informations sur NN : [www.nn.be](http://www.nn.be)

Pour plus d'informations sur « Vivre plus longtemps » : [nn.be/vivrepluslongtemps](http://nn.be/vivrepluslongtemps).

### Contact presse

Annelore Van Herreweghe  
annelore.van.herreweghe@nn.be  
0494 17 02 00